

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : { Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50
; ; six mois 14 ; ;
; ; un an 25 ; ;

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, rue du Vieil-Abreuvoir, 25 (coin de la rue Nain).

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

On s'abonne et on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS LAFFITE BULLIER et C^{ie} pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

ROUBAIX, 29 FÉVRIER 1868.

BULLETIN

Une réunion des directeurs de tous les journaux politiques de Paris a eu lieu jeudi soir, chez M. Havin, directeur du *Sigle*. Une commission de huit membres a été nommée. Elle doit présenter au gouvernement les vœux suivants adoptés à l'unanimité :

« L'assemblée des journaux politiques quotidiens de Paris émet le vœu que le timbre sur tous les journaux et écrits périodiques soit aboli, sauf au Trésor public à retrouver dans l'élevation du droit de poste tout ou partie du revenu que lui ferait perdre la suppression du timbre.

« Dans le cas où ce vœu ne serait pas pris en considération, l'assemblée des journaux demande de la manière la plus expresse qu'alors le droit de timbre soit le même pour tous les journaux, sans distinction arbitraire entr'eux, — l'exception caduque qui pèse sur les journaux publiés dans deux départements seulement n'ayant plus aucune raison de subsister depuis l'établissement du service télégraphique actuel.

« Insistant ainsi sur l'égalité de tous les journaux devant le timbre et sur l'unité de la taxe telle qu'elle existe dans 87 départements sur 89, l'Assemblée des journaux ajoute, à l'unanimité, qu'elle ne saurait comprendre, encore moins admettre que l'inégalité actuelle du timbre, selon le lieu de la publication, pût être aggravée par une autre inégalité qui proviendrait de ce que les annonces auraient été insérées dans un journal soumis ou dans un journal non soumis au dépôt d'un cautionnement.

« Comme la presse centrale, les journaux des départements demandent l'abolition du timbre. Quant au vœu subsidiaire, d'après lequel une prétendue égalité serait établie entre la presse parisienne et la presse départementale, nous le repoussons absolument.

Les nouvelles les plus importantes de l'extérieur nous arrivent d'Espagne aujourd'hui. Voici les dépêches que nous recevons :

Madrid, 27 février, soir.
Le maréchal Navaz a informé, hier, les Cortès que des émeutes avaient eu lieu, mardi et mercredi, à Grenade, par suite de la cherté des subsistances.

Les autorités ont dû faire usage de la force. Il y a eu un mort et seize blessés. L'ordre est rétabli.

Plusieurs arrestations ont eu lieu.

Bayonne, 28 février.
On mande de Grenade, 25 février : Une masse populaire a attaqué la maison du gouverneur civil de la province et en a brisé les vitres en criant : *Travail et pain!* Le gouverneur a remis ses pouvoirs à l'autorité militaire qui a déclaré la province en état de siège.

De nombreuses arrestations ont été opérées.

En Angleterre, la Chambre des Lords a voté le projet de loi concernant le maintien de la suspension de l'*Habeas corpus* en Irlande. Peu de membres assistaient à la séance.

Rien de nouveau de l'Orient. La situation, un peu exagérée peut-être par certains journaux officieux est grave cependant. — Nous lisons dans le *Bulletin international* :

« Le départ d'Omer-Pacha pour Routschouk a eu lieu sur l'ordre personnel du sultan. Le serdakrem va prendre le commandement en chef des forces du Danube avec le titre de généralissime; le mécontentement du sultan est tel qu'on ne craint qu'une répression trop énergique des désordres. »

J. REBOUX.

L'exonération en 1868

Le *Moniteur* d'hier publie l'arrêté suivant du ministre secrétaire d'Etat de la guerre portant fixation du prix à payer pour l'exonération du service militaire en 1868 :

Le maréchal de France, ministre secrétaire d'Etat de la guerre,

Vu l'article 13 de la loi du 1^{er} février 1868, ainsi conçu :

« Les jeunes gens compris dans le contingent de la classe de 1867, jouiront simultanément du droit de se faire remplacer ou exonérer.

« Le nombre des exonérations ne pourra dépasser le nombre des rengagements et des engagements après libération qui auront été contractés avant le 1^{er} avril 1868.

« Le nombre des exonérations sera réparti par canton, par arrêté du ministre de la guerre, proportionnellement à celui des exonérations prononcées en 1867 dans le même canton.

« Les opérations seront prononcées suivant l'ordre des numéros des tirages, en commençant par les derniers. »

Vu la délibération de la commission supérieure de la dotation, en date du 13 février 1868 ;

Arrête :

Le taux de la prestation individuelle que les jeunes gens compris dans le contingent de la classe de 1867, auront à payer pour obtenir l'exonération du service militaire est fixé à la somme de 2,500 francs.

Paris, le 18 février 1868.

NIEL.

Nous nous bornerons à quelques remarques au sujet de la décision ministérielle.

D'abord, elle concerne uniquement les jeunes gens qui, à raison de leurs numéros de tirage, auront la faculté de se faire remplacer, comme précédemment, sans autre formalité ni démarche que le versement de la somme exigée. Il est supposable que les conscrits de cette catégorie qui préféreront, par économie ou autrement, recourir au remplacement direct et personnel, auront le droit de le faire.

Ensuite, le chiffre de 2,500 francs, qui semble élevé de prime-abord, est en réalité inférieur à celui des années précédentes si l'on fait attention que le militaire remplaçant s'engage non plus pour sept mais pour neuf années.

Toute liberté d'action reste d'ailleurs entre les Compagnies d'assurances, les remplaçants libérés ou exemptés, les conscrits et leurs familles. Le taux du ministre de la guerre est une mesure à part, prise dans l'intérêt du soldat, mais n'engageant, hors de sa sphère, rien ni personne.

Un point très grave reste à éclaircir.

La substitution comprend-elle forcément, outre les cinq ans de service actif, les quatre ans à passer dans la réserve? Ne peut-on autoriser le jeune conscrit à se faire remplacer seulement pour la première période, sauf à pourvoir, de sa personne et en temps utile, aux obligations imposées aux hommes de la réserve? ... La chose irait d'autant mieux de soi qu'il aurait fait partie, durant cinq ans, comme libéré militaire de la garde nationale.

Des explications à cet égard seraient accueillies avec beaucoup d'intérêt par les familles. — EDMOND DUVAL.

Mgr l'Archevêque d'Alger vient d'adresser la lettre suivante aux membres du comité chargé de recueillir les souscriptions de la charité publique pour les pauvres Arabes :

Monsieur et cher ami,

Je tiens à vous remercier, et à remercier par votre entremise, vos nombreux souscripteurs des offrandes généreuses que vous m'avez fait parvenir en faveur de mes pauvres arabes.

Les secours de la charité catholique m'ont permis de soulager bien des misères, de recueillir les veuves, les orphelins, de les sauver de la mort; soyez-en mille fois béni.

Cet élan de la charité française est d'autant plus admirable qu'il s'adressait à un peuple infidèle. Notre colonie européenne n'a pas souffert, en effet, de tous ces fléaux; elle se suffit pleinement à elle-même; elle vient même d'une manière touchante au secours des infortunés qui l'entourent.

Parmi toutes ces misères, celle qui m'a le plus touché, je l'avoue, et vers laquelle se sont tournés mes efforts, est la misère des pauvres petits orphelins. J'ai pensé qu'il appartenait surtout de les recueillir au représentant de Celui qui a dit : « Laissez venir à moi les petits enfants! »

J'en ai donc reçu quelques-uns, d'abord avec timidité, puis un plus grand nombre; puis enfin, à mesure que les besoins croissaient et que la charité publique m'inspirait du courage, trente, quarante, et quelquefois cent dans un seul jour. Aujourd'hui, j'en ai huit cents adoptés, nourris, élevés par moi. Dans quelques semaines, j'en aurai peut-être le double.

Quelle charge! me direz-vous, et pourrez-vous y suffire? Je l'ignore, mais, ce que je sais bien, c'est que je ne pourrais faire autrement. Vous auriez eu le droit de vous plaindre, prêtres et chrétiens de France, que, par ma faute, l'Eglise fût, pour la première fois, restée au dessous d'elle-même en présence de l'une de ces misères dont elle a toujours été la consolatrice; vous auriez eu le droit de vous plaindre qu'elle n'eût pas accueilli, réchauffé sur son cœur maternel des descendants de ces anciens fils de l'Afrique chrétienne qui venaient à elle grelottant de froid sous leurs haillons et mourant de faim.

Je suis condamné à trouver 200,000 fr. par année tant que ces pauvres petits resteront à ma charge; mais je parcourrai volontiers pour eux, en demandant l'aumône, s'il le faut, les grands chemins de l'Europe; et, comme je l'écrivais à l'un de mes vénérables collègues, si je ne pouvais les sauver qu'à ce prix, je trouverais doucement le chemin dont quelques-uns menacent ce qu'ils appellent mon imprudence, ce chemin de l'exil qu'a dû suivre l'un de mes vénérés prédécesseurs.

Mais il n'en sera pas ainsi. Je l'espère; les chrétiens de France comprendront le caractère non-seulement charitable, mais encore vraiment providentiel de cette œuvre. Ces petits enfants qui auraient été nos ennemis sans le malheur qui les a frappés, ils seront les enfants adoptifs de la France chrétienne, ils seront nos amis, nos frères. Leurs yeux s'ouvriront, je n'ai la confiance, à la lumière véritable! Or, si nous élevons mille enfants, ce seront, dans quelques années, mille pères de famille; quel résultat plus considérable, plus inespéré, plus consolant que celui-là? ...

Déjà, mon cher ami, ces pauvres petits Arabes, bien plus intelligents et plus réfléchis que les enfants européens du même âge, commencent à nous payer de nos peines par l'expression de leur reconnaissance. Je vais les visiter à peu près tous les jours. La semaine dernière, j'arrivais à pied auprès de l'immense établissement où je les ai recueillis. Les enfants aperçoivent de loin ma robe violette, et aussitôt ils se précipitent vers moi en criant : « Voilà notre père! voilà notre père! » Ils disent ces mots en français. Qui les leur avait appris? Je ne sais; mais je sentais mes yeux pleins de larmes pendant que ces pauvres petits baisaient, à la manière orientale, mes mains et mes vêtements.

Qui nous eût dit, il y a quelques mois seulement, que l'Algérie serait témoin d'un pareil spectacle? et quel avenir méil-

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX.

DU 1^{er} MARS 1868.

— 12 —

LE CAPITAINE DES ARCHERS

I.

L'ÉGLISE SAINT-JACQUES-LA-BOUCHERIE.

(Suite — Voir le JOURNAL DE ROUBAIX du 28 février).

Le parti du roi de Navarre fut loin d'être abattu par l'insuccès de sa première tentative. L'impératrice du Dauphin et de la plupart de ses conseillers ne permit pas de profiter de l'avantage obtenu, et la ville retomba bientôt dans l'anarchie dont elle avait pu se croire délivrée.

Au reste, la cour devenait de plus en plus suspecte à la bourgeoisie et au peuple; la persistance avec laquelle le pouvoir s'efforçait d'émettre comme remède

Reproduction interdite. — Correspondance littéraire Ad. Favre.

à tous les maux, une monnaie d'un titre inférieur et faux, aigrissait tout le peuple, et le prévôt des marchands, qui s'opposait constamment à cette mesure, devenait chaque jour davantage le dieu de la multitude.

Sur ces entrefaites, le roi de Navarre, profitant des circonstances, et prêt à ressaisir sa proie, vint camper dans les environs de Paris. La présence de cette armée enhardit les auteurs de troubles, et chaque jour voyait commettre quelque nouveau méfait dont l'impunité accusait nettement l'impuissance du gouvernement. Il était un homme dans l'esprit duquel les derniers événements avaient laissé une impression profonde : c'était maître Perrin Macé. L'ajournement de ses espérances de fortune l'avait assurément contrarié; mais ce qui lui tenait le plus au cœur, c'était ce qu'il appelait la trahison de Jean Baillet, le trésorier du Dauphin.

Le lecteur se rappelle que, sur le bruit d'un déficit considérable dans les comptes du trésorier, Perrin Macé s'était chargé d'attirer Jean Baillet dans le parti du roi de Navarre, en lui offrant de combler ce déficit.

Or, le déficit n'était qu'une hablerie de Guillaume Saboureau, l'illustre empereur de Galilée. Ce Guillaume Saboureau, grand parleur, disait ordinairement tout ce qu'il savait; puis quand la vérité était épuisée, il fallait bien, pour parler encore, inventer quelques contes. C'est ce qu'il faisait.

En recevant, le jour même, les ouvertures de maître Perrin Macé, le trésorier avait d'abord été passablement surpris; mais il connaissait l'ancien orfèvre pour un des partisans du roi de Navarre, il avait vu là le moyen de se mettre au cou-

rant des menées des factieux, et avait fini pas adhérer, en paroles, aux propositions de l'instigateur, et par accepter ses quinze mille écus. C'était toujours autant de pris à la rebellion.

Quand Cheries eut quitté Paris, et que maître Perrin Macé put se convaincre, par les actes subséquents du trésorier, qu'il avait été complètement joué, il en ressentit une haine mortelle contre Jean Baillet et fut possédé du désir de recouvrer l'argent qu'il avait si imprudemment abandonné. Quinze mille écus, c'était une certaine partie de sa fortune, et une somme énorme pour l'époque; Perrin Macé ne s'en était dessaisi que dans la certitude de la retrouver bientôt, par l'avènement du roi de Navarre, et ce, avec gros intérêts. Sa haine se compliqua donc de la blessure faite à son avarice, lorsqu'après quelques démarches, il eut acquis la certitude qu'il avait perdu son argent.

C'est dans ces circonstances que, par une froide journée de janvier 1353, maître Perrin Macé passait dans la rue Planche-Mibray, revenant de la Maison-aux-Piliers (aujourd'hui l'Hôtel-de-Ville), où il était allé voir le prévôt Etienne Marcel.

Il tombait une neige fine et ferme qui couvrait insensiblement la ville comme d'un blanc linçeuil. Paris était triste et sombre; la misère et le désespoir se peignaient sur toutes les figures; on venait d'apprendre l'arrivée de Charles aux portes de la ville, et l'on craignait avec raison que son armée n'interceptât les convois de grains dirigés sur Paris.

En arrivant près du port, maître Perrin remarqua un attroupement assez considérable entourant un homme de haute taille; d'un coup d'œil, l'ancien orfèvre le recon-

nut : c'était Jean Baillet.

— Qu'y a-t-il donc? demanda Macé en s'approchant.

— Il y a, répondit quelqu'un, que ces gens ont pris à partie cet homme parce qu'il se dit bourgeois, et qu'il ne porte pas le signe.

Le signe était une invention d'Etienne Marcel : c'était un chaperon vert et rouge, orné d'une agrafe en argent, émaillée de vermeil et d'azur, portant cette inscription : *A bonne fin.*

Cet homme de noble apparence, traversant ainsi les rues sans signe, quelques gens du peuple l'avaient apostrophé et un groupe assez nombreux l'avait bientôt entouré.

— Le signe! le signe! lui criaient-ils.

— Mes amis, je ne le porte pas, répondit Jean Baillet, mais je n'en aime pas moins mon pays.

— Qui êtes-vous? demanda un homme de la bourgeoisie.

Le trésorier hésitait à répondre; révéler son nom, c'était se dire ami du Dauphin au milieu de gens qui étaient loin de l'être.

— Il ne dit pas son nom! hurla une voix. C'est un ennemi du prévôt!

— Voulez-vous que je vous dise qui il est? demanda Perrin Macé en s'avançant avec rage.

— Oui! oui! cria-t-on tout d'une seule émission de voix.

— Cet homme, c'est Jean Baillet, le trésorier du régent, le faux monnayeur! L'opinion populaire attribua au trésorier, — très-faussement d'ailleurs, — l'idée première de l'émission d'une monnaie falsifiée.

Aussi l'apostrophe de Perrin Macé sou-

leva-t-elle une irritante colère.

— A l'eau, le faux monnayeur! crièrent les plus exaltés.

A cette menace, Jean Baillet fit entendre par geste qu'il voulait parler.

— Oui, cria-t-il, je suis le trésorier du Dauphin, et cet homme est un traître à son pays! C'est un espion du roi de Navarre!

— A l'eau! à l'eau!

Jean Baillet entouré, saisi, allait être précipité dans le fleuve, lorsqu'un détachement d'archers apparut sur le Grand-Pont, sortant du Palais.

— A moi! à moi! cria le trésorier dès que les cavaliers furent à portée de l'entendre.

Un homme se retourna.

— Les archers! dit-il.

Le mot produisit un effet magique; chacun se sauva; et Jean Baillet se trouva seul avec maître Perrin Macé qui n'avait pas fui.

— Tu m'as volé quinze mille écus! dit-il en se précipitant sur le trésorier; eh bien! moi, je te vole la vie!

Et il porta au malheureux un coup de stylet dans la poitrine.

— Seigneur Jésus! je suis mort, râla le trésorier en tombant sur le sol.

Perrin Macé voulait retirer l'arme de la plaie; mais il entendit derrière lui le galop des chevaux; l'instinct du danger domina l'ivresse de la vengeance, et l'ancien orfèvre s'élança dans la rue Planche-Mibray.

— Miséricorde! s'écria le chef des archers, c'est messire Jean Baillet!

ADOLPHE FAVRE.

(La suite au prochain numéro.)